



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6070059

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/04/2026 15H45 C:000032 I:31917
V/REF : 1062717
V/Email reçu le Vendredi 10/04/2026 à 15H45

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 0173
IMMEUBLE : BERTHELOT
5/7 RUE BERTHELOT
01500 AMBERIEU EN BUGEY

Feillens, le 02 Juillet 2026

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 7 RUE BERTHELOT - AMBERIEU EN BUGEY - M.OUYAD : 0769080174 -
MME CONTY : 0771795827/0672940930 (IMPACTÉE)

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE ET RÉPARATION DE FUITE DANS LE LOGEMENT DE
M.OUYAD

Donneur d'ordre : Mme AS BONIN

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

=====

LE 10 AVRIL 2026 A 16H00
FUITE SUR LE ROBINET WC
REPLACEMENT DE CELUI -CI
SUSPICION DE FUITE SOUS BAIGNOIRE
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR RCHECHRE DE FUITE DESTRUCTIVE
LE 14 AVRIL 2026 A 13H00
SUITE A LA RECHERCHE DE FUITE
PREVOIR REMPLACEMENT COMPLET DU MEUBLE VASQUE (VU AVEC MME BONIN)

OBSERVATIONS : MC AB Email envoyé le 06/05/26 à 14H00 Mme AS BONIN
MC AB Email envoyé le 16/04/26 à 14H37 Mme AS BONIN
MP LCOMPTER Email envoyé le 16/04/26 à 09H39 Mme AS BONIN
DEVIS SUIT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6070059

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,80		46,80
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	1	41,60		41,60
1,00	PL00089-FP.Robinet Arret simple/double	1	20,80		20,80
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2	46,80		46,80
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	2	41,60		41,60
TOTAL H.T.					197,60
T.V.A. a 10,00%					19,76
TOTAL T.T.C.En EURO					217,36

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1062717 du 06/05/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒ Individuel ☐
- 2 ans ☐ Non Conventionné ☐
Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

N°: 898 625 du 10/04/2026

THCLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61513100

Dossier : AG7 - AG7EXOTFPB

Lieu d'intervention

MR OUAYAD Yassine
7 Rue Berthelot
01500 AMBERIEU EN BUGEY

Téléphone : 07.69.08.01.74

00173-00001-00001-00021 H / Type 2 B / 02 Etage : 02

Date entrée: 02/06/2022

Délai

Date limite exécution : 21/05/2026

Observations

BON DE REGUL INTERV 10 AVRIL 26

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de deplacement	1,00	46,80	46,80	4,68	51,48
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire)	1,00	41,60	41,60	4,16	45,76
PL00089 Robinet Arrêt simple / double 1/4 tour	1,00	20,80	20,80	2,08	22,88
PL00001 Forfait de deplacement	1,00	46,80	46,80	4,68	51,48
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire)	1,00	41,60	41,60	4,16	45,76

Total H.T.	197,60
Total TVA	19,76
Total TTC	217,36

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BONIN Anne-Sophie le 06/05/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

SEMCODA
Bureau D'Ambérieu
14 Rue Armande Bonnet
01500 AMBERIEU EN BUGEY
Tél. 04 74 22 83 27

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

EDN6



Bon de Commande

N° : 1062717 du 06/05/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **7 Rue Berthelot 01500 AMBERIEU EN BUGEY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **06/05/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1062717